



RéCAPituLons

Commission Administrative Paritaire Locale
Du 30 juin 2016
**Recours sur les comptes rendus d'évaluation
Catégorie B**

DSFIPE/TAF

JUIN 2016

En préambule vos élu-es Cgt Finances Publiques ont déclaré :

Monsieur le président,

Après la CFDT, c'est la CGT qui est attaquée par la tentative de saccage des locaux de Montreuil.

Nous réaffirmons que seuls le débat et l'action syndicale par les mobilisations permettent de faire entendre les revendications des salarié-es et du monde du travail.

Les violences commises ne font que desservir ces revendications et contribuent à essayer de discréditer le mouvement social en cours. Les violences verbales et les insultes contre la CGT contribuent également à entretenir ce climat délétère.

Cela pourrait prêter à sourire si des amalgames ignobles n'étaient faits de la part des responsables de ce pays entre revendications syndicales, casseurs dont les motivations laissent parfois planer des doutes.

La CGT reste déterminée dans son opposition à la loi « travail » et pour l'obtention de droits nouveaux à l'image de son projet de code du travail du 21^e siècle.

Car après cette loi, c'est le statut du fonctionnaire qui sera mis sur le tapis, le rapport Laurent sur le temps de travail dans la fonction publique rendu public le 26 mai préparant déjà le terrain.

Plus que jamais, la mobilisation reste à l'ordre du jour !

La CGT Finances Publiques s'y inscrit pleinement, faisant le lien avec les attaques qui touchent les agents de la Fonction Publique, notamment en matière de droits et garanties au travers des faux espoirs et des dangers du PPCR quant aux déroulements de carrière, et du RIFSEEP qui remet en cause le principe d'égalité de traitement à grades et fonctions identiques, un outil pour faciliter la mobilité et faire la part belle à l'individualisation des rémunérations.

S'agissant de l'évaluation professionnelle, sujet de cette CAP, la CGT réaffirme son opposition à ce système.

Nous dénonçons le système d'évaluation lié au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs, fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

Nous continuons également à dénoncer le recours hiérarchique, qui empiète sur les attributions des CAP. Pour la CGT, tous les recours doivent être traités en CAP, afin d'éviter l'arbitraire et le discrétionnaire.

Dans la perspective de la mise en place des réformes PPCR et RIFSEEP, nous avons appelé les agents à boycotter l'évaluation professionnelle en 2016. Pour la CGT, ces réformes décidées contre l'avis majoritaire des organisations professionnelles sont un déni de démocratie.

Elles ne répondent pas aux revendications des personnels : amélioration générale des rémunérations par l'augmentation du point d'indice, prise en compte de l'augmentation des qualifications, rejet de la prime au mérite, etc. Dans l'unité la plus large possible, la CGT continuera à les combattre, en dénonçant les reculs et la désinformation.

Cette année étant la dernière dans le dispositif actuel, il nous paraît illégitime de conserver des mois de réduction d'ancienneté, sous prétexte de cohérence avec les exercices précédents. Dans cette CAP, nous œuvrerons à ce que tous soient répartis, en donnant satisfaction au maximum de collègues ayant déposé un recours.

Enfin, la CGT DSFiPE/TAF estime que les recours hiérarchiques ne doivent pas utiliser les réserves de mois prévues pour les CAPL.



Défense des dossiers par vos représentant-es CGT

Recours auprès de l'autorité hiérarchique

Avant le recours en capl, les agent-es doivent effectuer obligatoirement un recours préalable auprès de l'autorité hiérarchique.

A la DSFIPE et dans les TAF, 6 recours de contrôleurs et contrôleuses ont été déposés auprès de l'Autorité Hiérarchique.

Bilan : En catégorie B, 1 demande a été satisfaite totalement, 3 demandes ont été satisfaites partiellement et 2 ont été rejetées en totalité.

Recours en CAP Nationale

Nous rappelons également aux collègues que, s'ils n'ont pas obtenu totalement satisfaction en CAP Locale, ils peuvent faire un recours en CAP Nationale. Le délai prévu dans l'instruction pour faire ce recours est de deux mois à compter de la notification de la décision de la CAPL.

À titre pratique, le délai a été ramené à 15 jours !

Contactez vos élu-es CGT de DSFIPE qui vous aideront à rédiger votre recours et prendront contact directement avec vos élu-es CGT nationaux pour les aider à mieux défendre votre dossier.

Compte rendu de CAPL

La CAPL doit voter sur les propositions de l'administration, les élu-es CGT ont voté « pour » dès lors que les propositions répondaient à la demande des collègues. Dans le cas contraire, nos élu-es ont voté contre.

Contrôleuses et Contrôleurs

La CGT finances publiques déplore le système actuel de l'évaluation professionnelle car le collectif a disparu et les agents sont mis en concurrence. L'agent-e est rendu-e individuellement responsable de son travail, du fonctionnement de son service, de la DGFIP. Son évolution de carrière, sa rémunération, sa mobilité dépendent directement de cette évaluation.

À l'ouverture de la séance, l'administration a apporté les informations suivantes :

- Recours hiérarchiques : 6 (aucune minoration)
- La direction dispose d'une réserve de 7 fois 1 mois (R1)

3 dossiers étaient présentés à cette CAPL alors que 6 recours avaient été produits à l'autorité hiérarchique.

La CGT était mandatée par deux collègues pour la défense de leurs dossiers.

Résultats obtenus à l'issue de la capl :

- 1 collègue défendu par la CGT qui n'avait obtenu initialement aucune bonification a bénéficié d'une réduction à l'avancement de 1 mois (R1) ainsi que des modifications sur les éléments d'appréciation.
- 2 collègues demandaient une réduction de la cadence d'avancement de 2 mois (1 mois avait été initialement attribué à chacun). La réserve ne permettant pas l'attribution locale de 2 mois, l'administration n'a pu répondre favorablement à ces demandes !
Par conséquent, un recours en CAPN reste la seule solution d'obtenir satisfaction pour ces deux agent-es.

Lors du groupe de travail national PPCR du 1er juin 2016 (voir sur le site CGT national), la Direction Générale a confirmé la fin de l'attribution des Réductions/Majorations et présenté le dispositif confirmé en 2016 pour les B et maintenu en 2017 (année de gestion 2016) pour les C et les A. Elle a précisé que les R/M seront utilisées en une seule fois. La DG a confirmé qu'aucun dispositif de remplacement n'est encore connu mais que des réflexions sont en cours à la DGAFP.

De nouveaux groupes de travail auront lieu dès la rentrée sur toutes ces déclinaisons pour les catégories B et C, et avant la mi-juillet pour les A et A+.

Vos représentant-es CGT Finances Publiques en CAPL

Catégorie B :

Yohann Duval (Equipe de renfort)
Sonia Le Corre-Peneau (02.40.16.14.67)
Béatrice Chiron-Saïch (02 40 16 17 60)
Isabelle DZAPO (02.40.16.15.79)

Contactez la CGT

- CGT Finances Publiques 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- Téléphone : 02.40.74.06.81
- Courriel : cgt.tge@dgfip.finances.gouv.fr
- Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>



**Nous sommes à votre disposition.
N'hésitez pas à nous contacter !**